

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 016-2026

Arrêté de Police permanent

Objet : Mise à sens unique montant de la grande rue pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, entre la rue du Fourneau et l'avenue Fernand Gras

Monsieur le Maire de la Commune de Le Touvet, Adrian RAFFIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant l'étroitesse de la grande rue, dans son tronçon situé entre la rue du Fourneau et l'avenue Fernand Gras,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules motorisés de grand gabarit pour assurer la sécurité des usagers de la rue, la fluidité du trafic et la tranquillité des riverains sur ce tronçon,

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes, poids lourds et véhicules de transport public de voyageurs réguliers et scolaires, est interdite dans le sens de circulation descendant (Nord-Sud). La grande rue est donc mise en sens unique de circulation Sud-Nord pour ces véhicules.

Article 2 :

La circulation dans les deux sens reste possible pour les véhicules légers et transports publics de moins de 3,5 tonnes, ainsi que pour les transports exceptionnels dûment autorisés par arrêté préfectoral.

Article 3 :

Les dispositions définies par les articles 1 et 2 prendront effet à compter du jour de la signature du présent arrêté.

Article 3 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire (Le Directeur Général des services, le responsable des Services Techniques municipaux) sont chargés de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie du Touvet ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Fait à Le Touvet, le 5 mars 2026

Le Maire
Adrian RAFFIN

